



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Mission d'appui et de pilotage**

Mont-de-Marsan, le 29 OCT. 2024

Bureau des affaires juridiques et des enquêtes publiques

La préfète

Affaire suivie par : Anissa EL GAMRANI

à

Tél : 05 58 51 31 50

Mél : [direction@landes.gouv.fr](mailto:direction@landes.gouv.fr)

Monsieur Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
1581 route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

AR n° 2C 166 802 5385 3

**Objet : Votre réclamation du 20 juin 2024 – mise en ligne sur le site de la préfecture du dossier d'enquête publique Terr'arbouts**

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 juin 2024, reçu le 24 juin suivant, vous demandez que le dossier d'enquête publique Terr'Abouts accompagné des 260 observations du public soit republié sur le site de la préfecture.

Je prends acte de l'avis de la commission d'accès au document administratif (CADA) en date du 12 juin 2024, n°20242992, accompagnant votre demande.

En application de l'article R. 123-21 du code de l'environnement : « Copie du rapport et des conclusions est également adressée à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

*L'autorité compétente pour organiser l'enquête publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sur le site internet où a été publié l'avis mentionné au I de l'article R. 123-11 et le tient à la disposition du public pendant un an .»*

Ces informations sont toujours en ligne sur le site de la Préfecture et sont toujours à la disposition du public sur site.

En outre, les compléments demandés sont également consultables en format papier à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, 351 boulevard Saint-Médard, 40 012, Mont-de-Marsan.

En conséquence, après examen de votre requête, je vous informe que nous ne sommes pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande de republication.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,

La Directrice départementale

Nadine CHEVASSUS